



Envie d'un nouveau téléviseur ?
Informez-vous sur l'étiquette « énergie » pour
économiser de l'énergie et de l'argent !

Découvrir l'étiquette « énergie » et comprendre comment les informations fournies sont vérifiées

Choisir un modèle plus efficace en termes de consommation électrique peut avoir des impacts importants sur la facture d'énergie et la pollution environnementale, étant donné que des millions de ménages en Europe sont concernés. En choisissant une télévision de classe A+ plutôt que D, les consommateurs peuvent économiser environ 190 kWh d'électricité, soit 30 € par an pour un modèle de diagonale 105 cm. Cela correspond à une économie de 210 € sur l'ensemble de la durée de la vie du produit. Par conséquent, ce n'est pas seulement bénéfique pour l'environnement, mais également pour le pouvoir d'achat d'un ménage. Les informations présentées dans ce document vous permettront de choisir votre nouveau téléviseur de manière avisée !

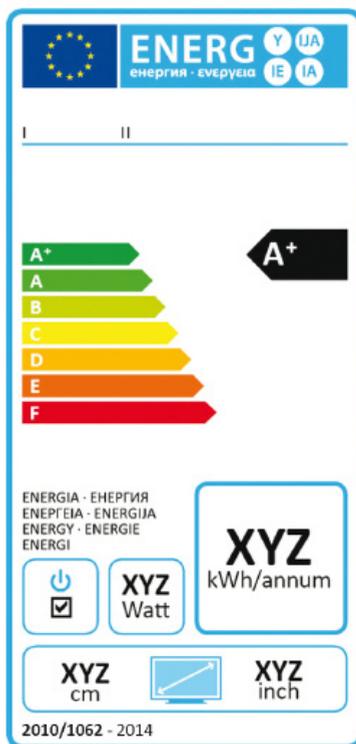
L'étiquette « énergie »

Il existe beaucoup de critères sur lesquels les consommateurs peuvent fonder leur choix. Premièrement, ils comparent en général les prix des téléviseurs. En ce qui concerne la consommation d'électricité et les coûts d'utilisation, la comparaison est rendue plus facile par l'étiquette « énergie », qui contient toutes les informations essentielles. Cette étiquette informe non seulement de la classe d'efficacité énergétique du téléviseur (le plus souvent de E à A++) mais aussi de la consommation d'énergie annuelle estimée, basée sur quatre heures d'utilisation par jour (la consommation réelle dépendra de la façon dont le téléviseur sera utilisé).

L'étiquette « énergie » contient aussi d'autres paramètres importants, comme la puissance électrique en mode marche (en watts), la diagonale d'écran visible et un symbole indiquant si vous pouvez éteindre le téléviseur complètement, pour ne plus qu'il consomme d'électricité du tout.

Depuis 2014, les téléviseurs de classe d'efficacité énergétique E (ou inférieure) ne peuvent plus être introduits sur le marché, et la classe A++ est la plus élevée sur le marché. Il est à noter que le format de l'étiquette « énergie » pour les téléviseurs est ou sera mis à jour à quatre reprises, en 2011, 2014, 2017 et 2020, introduisant à chaque fois une nouvelle classe d'efficacité énergétique de A+ à A+++.

Une utilisation anticipée et volontaire des formats futurs par les fabricants est possible.



Explication

des informations présentées sur l'étiquette « énergie »



- La classe d'efficacité énergétique du téléviseur : elle indique le degré d'efficacité du modèle par rapport aux autres produits sur le marché. Notez que les modèles de classe E ou inférieure ne peuvent plus être introduits sur le marché.

(La pointe de la flèche indiquant la classe d'efficacité énergétique du modèle doit être placée à la même hauteur que la pointe de la flèche de la classe d'efficacité énergétique correspondante).



- La consommation annuelle d'énergie en mode « marche » (basée sur 4 heures d'utilisation par jour, arrondie à l'entier le plus proche). Les consommateurs peuvent utiliser ce nombre pour calculer leurs coûts réels de consommation électrique, en utilisant le prix réel de leur électricité.



- Un symbole pour les téléviseurs disposant d'un interrupteur facilement repérable, et qui met le téléviseur dans un mode où sa consommation ne dépasse pas 0,01 W quand il est position « arrêt » (pour les modèles sans cet interrupteur, ce symbole ne doit pas être présent).



- La puissance électrique en mode « marche » en watts (arrondie à l'entier le plus proche). Cette information vous indique la consommation d'énergie quand le téléviseur est allumé.



- La diagonale d'écran visible, en pouces et en centimètres.

Plus d'informations

Informations à disposition dans les points de vente

Les fournisseurs et les distributeurs doivent mettre à la disposition des consommateurs un ensemble d'informations obligatoires, aussi bien en points de vente physiques qu'en vente à distance via Internet, notamment :

- La classe énergétique du modèle ;
- La puissance électrique en mode « marche » ;
- La consommation d'énergie annuelle ;
- La diagonale d'écran visible.

Notez que dans les **magasins physiques** l'étiquette « énergie » doit être affichée sur la face avant du téléviseur, de manière à être clairement visible.

Concernant **la vente à distance via Internet**, les mêmes informations doivent être disponibles au format texte dans l'ordre indiqué ci-dessus. A partir du 1 janvier 2015, tous les nouveaux modèles proposés à la vente en ligne doivent fournir l'étiquette « énergie » dans un format électronique.

De plus, une **fiche produit** doit être mise à disposition pour chaque modèle proposé à la vente, et doit contenir les informations suivantes :

- Le nom du fournisseur ou la marque ;
- La référence du modèle donnée par le fournisseur ; il s'agit du code, habituellement alphanumérique, qui permet de distinguer un modèle particulier de téléviseur des autres modèles de la même marque ou du même fournisseur ;
- La classe d'efficacité énergétique du modèle ;

- Lorsque le téléviseur a reçu un Ecolabel Européen, cette information peut être indiquée ;
- La diagonale d'écran visible en centimètres et en pouces ;
- La consommation électrique en mode « marche » ;
- La consommation d'énergie annuelle en kWh par an, basée sur 4 heures de fonctionnement par jour pendant 365 jours ;
- La consommation électrique en mode veille et en mode arrêt ;
- La résolution de l'écran en nombre de pixels physiques à l'horizontale et à la verticale.

A noter également que toute **publicité** pour un modèle particulier de téléviseur doit informer de la classe d'efficacité énergétique, si elle fournit des informations relatives à l'énergie et au prix. De même, tout **contenu technique promotionnel** concernant un modèle particulier de téléviseur, et décrivant ses paramètres techniques spécifiques, doit indiquer la classe d'efficacité énergétique de ce modèle.

Informations

à fournir par les fabricants sur des sites internet en libre accès

Les informations suivantes doivent également être fournies en ligne pour chaque modèle de télévision disponible à la vente :

- Les données relatives à la consommation électrique en watts du mode « marche », arrondie à la première décimale pour les mesures de puissance inférieures ou égales à 100 W, et au premier nombre entier pour les mesures de puissance supérieures à 100 W ;
- Pour chaque mode « veille » et/ou « arrêt », les données relatives à la consommation électrique en watts arrondie à la deuxième décimale ;
- Pour les téléviseurs sans menu imposé : le rapport, exprimé en pourcentage et arrondi à l'entier le plus proche, entre la luminance de crête dans la situation en mode « marche » du téléviseur telle qu'elle est fournie par le fabricant et la luminance de crête dans la situation en mode « marche » la plus brillante offerte par le téléviseur ;
- Pour les téléviseurs avec un menu imposé : le rapport, exprimé en pourcentage et arrondi à l'entier le plus proche, entre la luminance de crête dans la situation en mode « usage domestique » et la luminance de crête dans la situation en mode « marche » la plus brillante offerte par le téléviseur ;
- Si le téléviseur contient du mercure ou du plomb : la teneur en mercure exprimée en X,X mg et la présence de plomb.

Comment choisir

un nouveau téléviseur

Afin de réduire votre facture d'électricité, nous vous conseillons de suivre les instructions ci-dessous pour choisir le téléviseur le plus efficace :

- Réfléchissez à la taille d'écran dont vous avez besoin. Plus l'écran est grand, plus il consommera d'énergie, même avec une classe énergétique A ou supérieure ;
- Privilégiez un téléviseur de classe d'efficacité énergétique A ++ ;
- Comparez la consommation d'énergie annuelle, déclarée sur l'étiquette « énergie ».

Conseils et idées

pour un fonctionnement plus efficace de votre téléviseur

- ▶ Vérifiez la luminosité du téléviseur. La consommation d'électricité dépend en grande partie de la luminosité de l'écran. Il est donc préférable de ne pas la régler au-delà de ce que le fabricant recommande pour une utilisation normale.
- ▶ Sur certains téléviseurs, vous pouvez choisir une option de démarrage rapide, qui permet de démarrer le téléviseur un peu plus vite, mais cela entraîne une consommation en mode veille plus importante. Déterminez si vous avez vraiment besoin d'une fonction de démarrage rapide. Si non, désactivez-la.
- ▶ Utiliser le téléviseur comme une simple radio est un gaspillage d'énergie. Utilisez-le uniquement lorsque vous voulez regarder la télévision.
- ▶ Éteignez le téléviseur lorsque vous ne l'utilisez pas. Certaines personnes laissent leur téléviseur allumé en permanence, en bruit de fond, ce qui gaspille de l'énergie et de l'argent.
- ▶ Lorsque vous n'utilisez pas le téléviseur, éteignez-le complètement. Un téléviseur en mode « veille » consomme encore de l'énergie !
- ▶ N'oubliez pas de recycler votre ancien téléviseur en l'apportant au point de collecte le plus proche ou en le retournant au magasin lors de l'achat d'un nouvel appareil.

A propos

du projet CompliantTV

CompliantTV est un projet cofinancé par le programme européen Intelligent Energy Europe, et mené par un consortium de 10 partenaires européens, dont des ONG et des consultants spécialisés en environnement, des laboratoires de test, et une fédération de fabricants. Le projet vise à soutenir l'évolution du marché des téléviseurs vers des produits plus efficaces énergétiquement. Les acteurs du projet travaillent dans le cadre des Directives relatives à l'étiquetage énergétique européen (EU No 1062/2010) et à l'écoconception (EC No 642/2009) pour les téléviseurs, afin de s'assurer que les téléviseurs les moins efficaces soient retirés du marché, que la concurrence contribue à l'amélioration de la performance, et que les consommateurs soient guidés vers les produits les plus efficaces. En particulier, le projet vise à contribuer aux activités des autorités nationales en charge de la surveillance du marché et à permettre une meilleure sensibilisation au respect de conformité chez les distributeurs et les fabricants de téléviseurs.

COMPLIANTTV



Compliance of TVs
with Energy Label and Ecodesign Requirements

Pour plus d'informations relatives au projet, veuillez consulter :

www.complianttv.eu

Le projet CompliantTV est co-financé par le programme Intelligent Energy Europe. Le contenu de cette publication n'engage que la seule responsabilité de ses auteurs. Il ne reflète pas nécessairement la position de l'Union Européenne. Ni l'EASME ni la Commission Européenne ne peuvent être tenues pour responsables de l'usage fait du présent document.



Co-funded by the Intelligent Energy Europe
Programme of the European Union